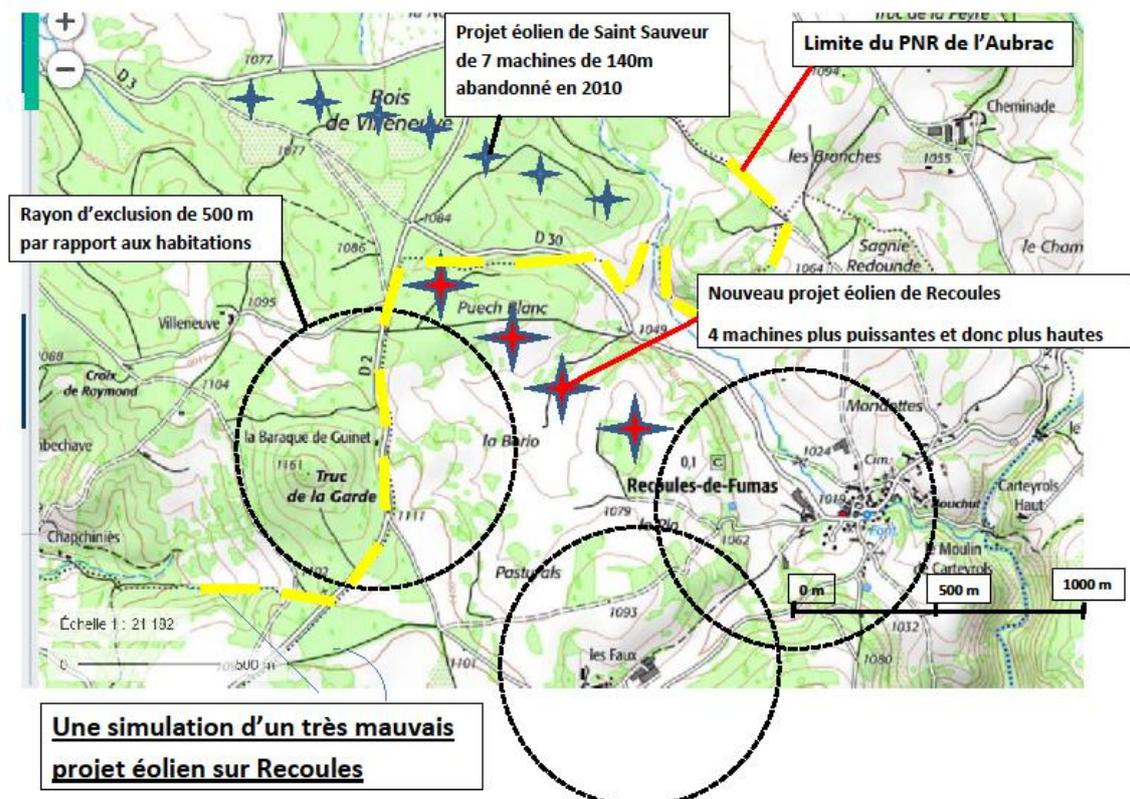


## Note sur Le projet éolien de Recoules de Fumas, à l'attention de Mme la députée Sophie Pantel en vue de son rendez-vous avec les habitants sur le terrain programmé le 18 octobre à 16h

Le projet éolien de recoules de Fumas a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 04/04/2022, donnant un accord de principe pour une étude de faisabilité à la société JP Energie Environnement (JPEE) avec un vote de seulement 4 élus, car les autres étant susceptibles d'avoir un intérêt dans le projet.

Au départ il n'y a pas eu d'information de la population, mais dans l'été 2022 quelques habitants commencent à faire passer l'information de l'existence d'un projet éolien, et donc fin 2022 un collectif d'habitants commence à faire circuler quelques infos sur l'éolien et la zone d'implantation du projet à partir de la simple lecture du territoire de Recoules



Un projet en limite de Saint Sauveur de Peyre et de Javols (maintenant dans la commune nouvelle de Peyre en Aubrac) et donc du PNR Aubrac qui dans sa charte exclut

l'éolien industriel. Un projet très limité par 3 rayons de 500m autour des secteurs habités, un projet en surplomb sur le Village de Recoules.

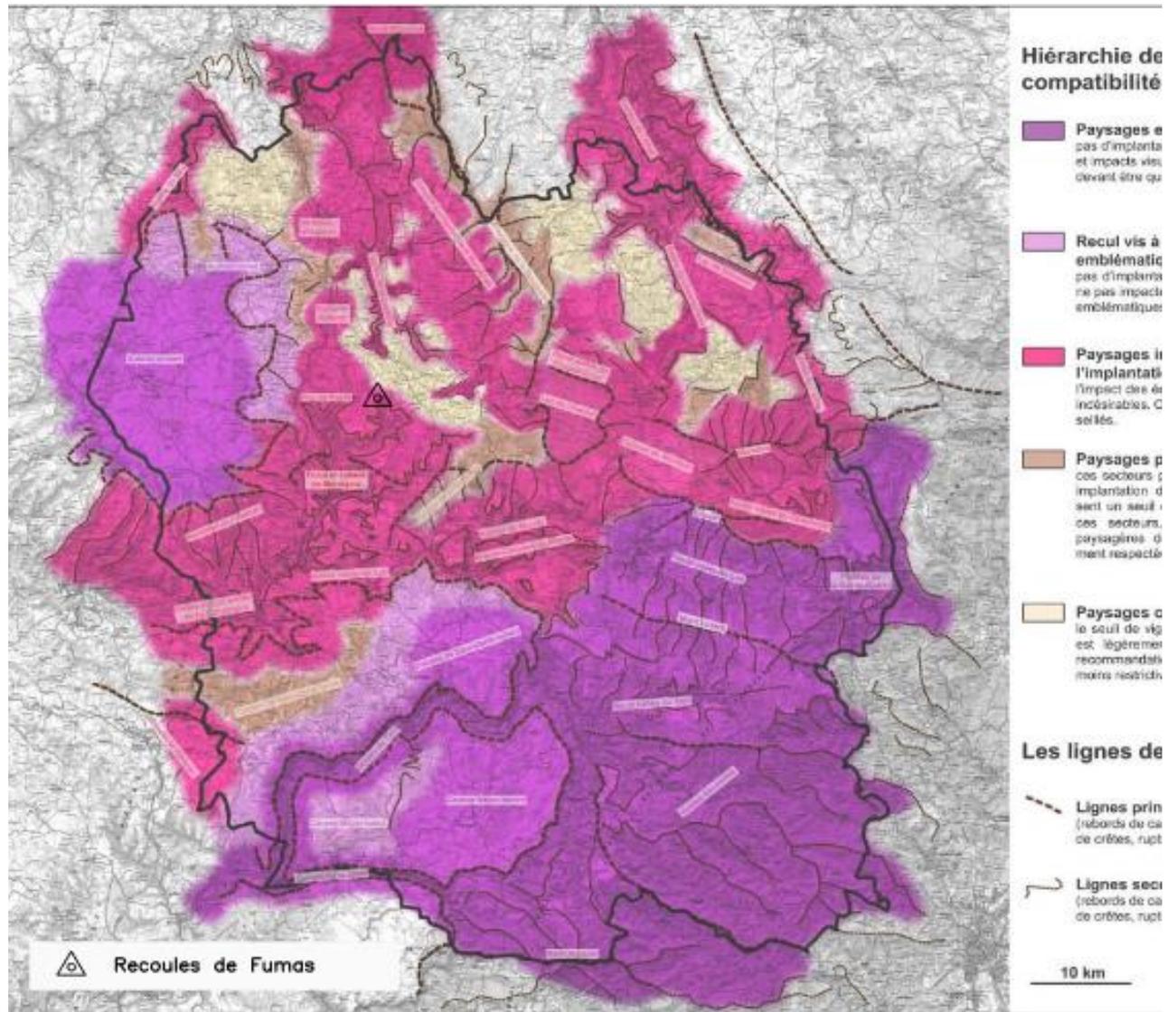
Il s'en suit une lecture plus précise de ce territoire par quelques habitants et le Collectif Terre de Peyre :

- Proximité du Roc de Peyre, de la vallée de l'Enfer, du site classé du Château de Combettes, du centre de Recoules qui a fait début des années 2000 l'objet d'une restauration et d'aménagements publics exemplaires dans un programme du département et fortement financés par de l'argent public, des bois de Villeneuve lieu de promenades, de collectes champignons pour tous les habitants du secteur
- présence dans un rayon de 1000 à 2000m de très nombreux petits hameaux et de fermes isolées sur Saint Sauveur, Javols, Ribennes, Lachamp qui seront eux aussi impactés
- une étude des sensibilités paysagères et naturaliste de la Lozère à l'éolien industriel qui dans sa cartographie des hiérarchies paysagères inclus le secteur en zone rouge inadaptée à l'éolien industriel, (le projet serait implanté à gauche du petit triangle rajouté sur la cartographie). idem dans la cartographie des sensibilités écologiques. (documents accessibles sur le site internet de la préfecture :

<https://www.lozere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Energies-renouvelables/Energie-eolienne/Developpement-de-l-energie-eolienne-en-Lozere>

## Projet éolien de Recoules de Fumas

Cartographie extraite de l'étude des sensibilités paysagères et naturalistes de la Lozère à l'éolien industriel, étude financée par l'Etat, élaborée par 2 bureaux d'études sous la conduite de la DDT 48 et le suivi de la DREAL Occitanie, et validée en 2011 par le préfet de la Lozère



Le petit triangle localise le centre du village de Recoules de Fumas secteurs considérés comme inadaptés à l'implantation d'éoliennes.



Face à ce déni d'information, de nombreux questionnaires mis à disposition par JPEE lors de cette réunion d'information on fait l'objet au printemps 2023 de plus de 100 réponses toutes défavorables, qui ont fait l'objet d'un envoi groupé à JPEE, avec copie à la mairie et au préfet.

Lors d'une réunion publique d'information organisée le 4 novembre 2023 avec un réseau associatif et en présence d'élus il a été présenté à la population les différents enjeux et impacts rappelés ci-dessus, et bien entendu aussi le contexte de l'éolien en général, mais aussi en précisant la réalité énergétique de la Lozère.

**Lors de cette réunion Mr le maire a reconnu que le conseil municipal lors de sa décision d'avis favorable à une étude de faisabilité, n'avait pas eu la part de la société JPEE toute cette lecture des problématiques et des impacts que pose ce type de projet industriel sur Recoules et ses environs. Et il a reconnu aussi qu'il comprenait les opposants à ce projet. Au vu de l'ensemble des problèmes posés, il s'est engagé à répondre au préfet que pour la fin de l'année il ne proposerait pas de zone d'accélération des ENR sur sa commune, un engagement qu'il a tenu lors d'une délibération de décembre 2023 transmise au préfet.**

A l'été 2024, localement une pétition de plus de 150 habitants essentiellement de Recoules, et des villages voisins a été transmis à Mr le maire lui demandant de faire délibérer son conseil contre le projet de JPEE

Une lecture élargie du territoire entre Terre de Peyre et Vallée de la haute Colagne rappelle quelques points essentiels des lieux, ; il est à signaler que le projet sera très perçu de jour comme de nuit depuis les hauteurs de la Margeride, dans des panoramas paysagers mettant en valeur le Roc de Peyre, identifiant majeur du territoire par sa géologie, son histoire, et sa table d'orientation à 360° indiquant les points majeurs de la haute Lozère et des départements limitrophes.

